



## **Force Ouvrière Finances Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand  
14034 Caen Cedex

*“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)*

### **CHS-CT du 26 mars 2021 : Compte-Rendu**

Le CHS-CT convoqué ce jour en visio-conférence a abordé les points qui n’avaient pas pu être examinés lors de la séance du 9 mars dernier.

En voici l’ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux des 6 mai 2020, 15 mai 2020, 30 juin 2020, 18 septembre 2020, 9 novembre 2020, 17 novembre 2020 (avis) ;
- 2- Point COVID des directions ;
- 3- Examen des nouvelles mentions inscrites aux registres SST ;
- 4- Point sur les fiches de signalement des directions ;
- 5- Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 ;
- 6- Présentation du plan de charges de l'année 2021 ;
- 7- Exécution du budget du CHSCT de l'année 2020 ;
- 8- Bilan de l'activité du CHSCT – année 2020 ;
- 9- Budget 2021 : fiches de propositions d'actions des directions - Validation du programme des formations du CHSCT (avis) ;
- 10- Réponses de l'Administration aux rapports de visites de sites de l'ISST (DDFiP : Mondeville et Ouistreham) ;
- 11- Visites de sites de la délégation CHSCT ;
- 12- Point sur les travaux immobiliers des directions ;
- 13- Questions diverses.

#### **Point 5 : Note d’orientation 2021**

**Les représentants FO Finances** ont regretté que la note d’orientation soit concentrée essentiellement sur la crise sanitaire – ce sujet est certes incontournable - et sur la convention avec l’Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail (ANACT) Elle passe au second plan les autres sujets pourtant essentiels à l’activité habituelle des CHS-CT et leur rôle primordial pour la santé et la sécurité des agents. Au moment même où, contre l’avis des organisations syndicales et dans un contexte particulier, l’Etat décide de supprimer les CHS-CT, une convention est signée pour trois ans avec l’ANACT. Cela ne peut que susciter des inquiétudes pour **les représentants FO Finances**.

*Sur la forme, la note est relativement succincte avec un message de la secrétaire générale en préambule et 3 annexes dont l’une reprend la convention avec l’ANACT.*

La partie consacrée à la crise sanitaire focalise un peu trop à notre goût sur l’organisation du télétravail et **FO** considère que la crise sert de prétexte pour accélérer sa mise en place. **Les représentants FO Finances** affirme que la mise en place du télétravail reste un des moyens pour faire accepter les réformes en cours, réformes dont **FO** réclame toujours l’arrêt.

En page 4 il est indiqué que les restructurations sont désormais vues en CTL prioritairement. Prioritairement ne signifiant pas exclusivement, **FO** considère que les membres des CHS-CT doivent continuer à être associés aux projets. **FO** s’appuie sur les termes de la note d’orientation qui prévoit que les CHS-CT étudient les projets dans la période transitoire. Pour **les représentants FO Finances**, la compétence du CHS-CT doit être mise à profit.

Il est précisé dans la note que les CHS-CT peuvent financer ou cofinancer. **FO** tient à informer la direction que sans

---

consultation préalable du CHS-CT, elle refusera de participer à un quelconque financement.

Le Président répond que pour l'instant il y a toujours eu consultation préalable et qu'il n'y a pas de changement de ce point de vue. La direction continuera à présenter aux organisations syndicales les différents projets. Le Président veut garder le débat quel que soit le contexte.

#### **ANNEXE 1 : Travaux prévus dans le cadre de la convention ANACT :**

**Thématique 1 :** la convention a pour but de mettre en place une nouvelle organisation du travail. **Les représentants FO Finances** ne sont pas dupes ; l'administration utilise tout ce qui a été expérimenté en matière de télétravail, de travail à distance, de mise en place de nouvelles méthodes numériques à l'occasion de la crise sanitaire pour le graver dans le marbre pour le futur.

**FO** demande au Président de lui dire en quoi ce changement va améliorer les conditions de travail et renforcer le collectif de travail. Tous les retours des collègues témoignent au contraire d'une sensation d'isolement, et d'une désorganisation du collectif de travail. Certains agents nous indiquent qu'ils ne voient plus leurs collègues.

Le Président répond que le sujet est sérieux. Il précise que la situation épidémique n'est pas la même partout en France. Il considère que le télétravail est une des solutions proposées mais qu'il était déjà en vigueur avant. Il dit que l'Administration n'a pas besoin de cette crise pour faire passer les différentes réformes. C'est pour lui une mauvaise interprétation.

**Commentaire FO :** Les représentants **FO Finances** n'attendaient pas une autre réponse de la part du Président.

Le Président indique que les chefs de service ont pour objectif d'appeler tous les jours ou tous les deux jours leurs agents pour lutter contre l'isolement...

**Thématique 3 : mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite des projets :** cette thématique se résume à des notions vagues. **FO** demande au Président de donner des explications concrètes.

**Thématique 4 : Déployer des espaces de discussion autour du travail :** il faudrait déjà que les agents se voient pour discuter autour du travail. **Les représentants FO Finances** déplorent que les agents se retrouvent trop souvent face à eux-mêmes, sans appui et cette situation ne fait qu'engendrer des tensions. Chacun reporte la responsabilité sur l'autre et l'isolement a supprimé l'entraide. Les agents nous confient qu'ils ont l'impression de rater plein de choses. Il n'y a plus à de rares exceptions près de réunions de service qui étaient l'occasion d'échanger, de partager l'expérience, de mutualiser les connaissances et les méthodes. Il n'y a plus de tuilage pour former les nouveaux arrivants. Les sachants s'en vont sans transmettre leurs savoirs. Le manque de temps bloque toutes velléités de passage de témoins.

C'est extrêmement compliqué pour les nouveaux de s'intégrer et les agents voient arriver des contractuels ou des services civiques qu'il faut former pour peu de temps. Il n'y a pas de retour sur investissement.

**Thématique 6 : développer la prévention des risques psycho-sociaux à partir des outils disponibles :** **FO** constate que les outils sont à disposition depuis déjà longtemps et pour autant la direction générale n'a jamais tenu compte des constats d'aggravation des conditions de travail. A quoi bon se donner bonne conscience quand on ne tente pas de résoudre les problèmes.

**Les représentants FO Finances** s'interrogent et interrogent le Président : que vont faire de plus les chefs de service alors qu'au plus haut niveau on reste sur les constats. **FO** déplore à ce sujet que le tableau de bord de veille sociale ne leur ait pas été fourni par la direction.

**Commentaire FO :** Nul doute que si les données avaient été en amélioration, la direction se serait empressée de le présenter.

Le Président indique qu'il y a une mise en œuvre de l'accompagnement du télétravail et que ce dernier ne doit pas être synonyme d'isolement. Il faut s'approprier de nouveaux modes de communication et de dialogue, prévoir des visios avec les agents par exemple. Il indique encore que la convention avec l'ANACT est partie d'un constat. L'objectif est de faire un état des lieux des outils. Il dit encore que c'est une agence spécialisée sur les conditions de travail.

#### **ANNEXE 2 : Evaluer et prévenir les risques professionnels**

**Risques liés à l'hygiène des locaux :** Cet item donne vraiment l'impression qu'à Paris, ils découvrent les problèmes. La solution est pourtant évidente. **FO** exige le déblocage de crédits supplémentaires pour accroître le nettoyage.

**Crise sanitaire : Les représentants FO Finances** demandent au Président comment dans la période actuelle il peut savoir combien de personnes se trouvent dans n'importe quel bâtiment en cas d'alerte incendie. Entre les agents en maladie, en congés, en télétravail ou simplement itinérant, il y a là pour FO un vrai problème. Par ailleurs, il n'y a aucun contrôle des visiteurs. N'importe qui peut rentrer dans les différents bâtiments alors que nous sommes en plan vigipirate renforcé. Toujours concernant l'évacuation des bâtiments, qui pendant cette période peut être assuré d'avoir les guides et serre-fils présents en cas d'évacuation ? **Les représentants FO Finances** réclament des réponses et demandent que cette problématique soit présentée en CHS-CT au plus vite.

Concernant la sécurité incendie, le Président répond qu'apparemment c'est géré et qu'il n'y a rien de différent par rapport à avant la crise sanitaire (réunions, télétravail, congés, maladie, etc...). Chacun peut être acteur de la prévention, s'impliquer pour identifier les sorties de secours. C'est la responsabilité collective de chacun, il faut s'assurer que le dispositif fonctionne. Le Président demande que le contrôle des personnes extérieures aux services soit renforcé.

**Commentaire FO** : la réponse laisse supposer qu'il n'y a pas d'organisation

Canicule : le COVID s'étant invité, il faudrait peut-être pour une fois anticiper et ne pas attendre qu'un épisode de canicule ait débuté pour donner des consignes. **Les représentants FO Finances** demandent que le plan canicule soit mis en place avant l'été et puisse ainsi être activé dès la survenance d'un épisode. Ceci constituera une aide pour les chefs de service. FO souhaite qu'un point soit fait sur les dispositifs à utiliser ou à ne pas utiliser pour lutter contre la chaleur. FO souhaite aussi une ouverture des applications plus tôt et plus tard le soir afin de pouvoir travailler sur des périodes plus fraîches.

L'ISST indique que les ventilateurs sont possibles dans les bureaux où il n'y a qu'une seule personne. Il indique encore que ce qui était valable l'année dernière va probablement perdurer.

**Commentaire FO** : donc on agit quand c'est presque trop tard ?

**ANNEXE 3 : Former à la prévention des risques professionnels :**

**violences sexistes et sexuelles : tolérance zéro** La circulaire a trois ans. Pouvez-vous nous dire ce qui a été mis en place en local ? Sur cette problématique, l'interactivité et le présentiel sont primordiaux. Pourquoi ne pas profiter d'une réunion des cadres pour faire une formation et sensibiliser les encadrants ?

L'inspecteur hygiène et sécurité dit que le sujet mérite d'être abordé dans le cadre d'un CHS-CT et indique qu'il existe des formations très bien faites.

**Gestes de premiers secours** : une commande de formations est portée par le Ministère des armées. **Les représentants FO Finances** trouvent cela stressant. C'est un peu comme si nous étions à l'aube d'une guerre. Nous profitons de ce point pour évoquer les affiches qui ont été mises aux entrées des bâtiments. FO les trouvent pas vraiment lisibles du fait d'une abondance d'images et de texte. Ce format est-il charté ou bien s'agit-il d'une initiative locale. ?

**Point 7 : Exécution du budget du CHS-CT de l'année 2020**

**Les représentants FO Finances** souhaitent rappeler qu'ils ont fait preuve de responsabilité en proposant avec les autres organisations syndicales la prise en charge des achats de masques, écrans, gels hydroalcooliques etc.

Le Président commente en disant que c'est une responsabilité bienvenue.

**Point 8 : Bilan de l'activité du CHS-CT de l'année 2020**

**Remarque FO** : Dans le contexte particulier de l'année 2020, peu de projets ont pu se mettre en place, et les formations ont été interrompues. FO émet le vœu que 2021 permettra de développer un programme plus ambitieux et attend des directions qu'elle fasse des propositions d'action le plus tôt possible dans l'année.

Le bilan apporte quelques interrogations et remarques. Il nous est présenté aujourd'hui et il est daté du 18 janvier 2021. Il est indiqué en page 3 que les procès verbaux ont été transmis au bureau SRH3B. Cependant ils n'ont été adoptés que le 9 mars dernier sauf 1 qui doit faire l'objet de corrections. Nous demandons que ce bilan soit rectifié.

Toujours en page 3, il est indiqué que toutes les réunions dans la période covid ont été organisées en audio, ce qui n'est pas le cas, le 30 juin. Nous demandons que cela soit rectifié.

En page 4, il est indiqué que le nombre de visites du médecin de prévention au titre de l'article 22 a augmenté. Quel est l'intérêt d'une telle information si elle n'est pas étayée par une information sur le pourcentage

---

d'augmentation ou le chiffre des années précédentes pour comparaison. **FO** demande que ce passage soit modifié.

Il est encore fait état en page 4 de la dotation allouée au médecin de prévention mais sans en donner le montant. Nous demandons là aussi une modification.

Page 5, **FO** demande que soit inscrite la réserve de 6 %.

**Commentaire FO** : Page 5, un point est fait sur les visites organisées par l'ISST et par le médecin de prévention. **Les représentants FO Finances** voudrait mettre cela en parallèle avec les visites de sites par une délégation du CHS-CT (page 6) et regrettent que celles-ci aient été annulées à cause de la crise sanitaire. Les représentants du personnel sont des gens responsables et organiseront des visites en 2021. **Les représentants FO Finances sont certes masqués mais pas baillonnés.** En page 6, communication du CHS-CT : il est fait mention du nombre de registres étudié en CHS. Cette données n'est pas parlante, il faudrait la remplacer par le nombre de mentions inscrites sur ces registres.

**Pour ces raisons, les représentants FO Finances demandent que le bilan soit mis au vote.**

Le Président répond qu'il est présenté pour information. Il indique que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et que des dépenses utiles ont été réalisées

#### **Point 9 : Budget 2021 : fiches de propositions d'actions des directions – Validation du programme des formations - pour avis**

**Les représentants FO Finances** constatent une fois de plus que les suppressions d'emplois affectent les crédits du CHS et dénoncent l'absence de revalorisation de l'enveloppe allouée au département. Ils attendent que les directions proposent des actions dès le prochain CHS prévu en avril. **FO** vous a donné une proposition avec le réaménagement de la salle courrier le 9 mars dernier.

Le responsable du pôle transverse indique que la direction de la DGFIP fera un compte-rendu au CHS-CT lorsque le sujet aura été discuté en local.

Une formation YOGA des yeux sera programmée.

#### **Point 10 : Réponses de l'administration aux rapports de visites de sites de l'ISST – DDFIP Mondeville et Ouistreham**

En préalable, **Les représentants FO Finances** tiennent à exprimer un regret. Ils ont sollicité le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité fin 2020 pour leur demander un avis circonstancié sur le projet de NRP à la DGFIP. Malgré un rappel, ils n'ont eu aucun écho à leur demande.

**Commentaire FO** : Le directeur de la DDFIP avait été mis en toute transparence en copie de ce courrier.

**Visite de Mondeville.** Les réponses sont présentées 1 an et demi après la visite. Depuis la trésorerie de Mondeville est devenue un service de gestion comptable. **Les représentants FO Finances** demandent qu'une nouvelle visite soit organisée par l'ISST et l'occupation des locaux n'est plus la même avec la fusion avec Caen Orne et Odon et Troarn

Page 6 : pouvez-vous nous dire si la main courante est installée ? (prévue en mars) Réponse : à vérifier mais il semble que cela vient d'être fait (Effectivement c'est fait)

Page 8 : les poubelles stockées contre le bâtiment. Où en est-on ? Au delà de l'odeur il ya un risque si quelqu'un mettrait le feu à ces poubelles.

Le Président répond qu'un exercice semestriel est imposé pour les sites de plus de 50 personnes (ce n'est pas le cas de Mondeville). Il n'y a pas d'obligation légale réglementaire pour les petits sites. Il indique qu'il essaye d'impliquer les gestionnaires de sites pourquoi pas par l'organisation de réunions ciblées. Une intervention a eu lieu auprès de la Mairie.

Page 9 **commentaire FO** : les remarques sur la restauration ne sont plus d'actualité depuis 1 an

Page 11 registre d'accessibilité mis à disposition du gestionnaire de site en fichier partagé. La version papier a-t-elle été mise à disposition du public ?

Remarque hors compte-rendu de l'ISST : Pourquoi l'emplacement du coffre est-il clairement identifié sur les plans visibles par le public ? Le chef du pôle transverse va se renseigner sur le sujet

Visite de Ouistreham La visite a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2019 pour l'électricité et une relance a été faite le 21 janvier 2021. Les rappels sont-ils suivis d'effet. Sur ces sujets, la présence du BIL serait souhaitable.

**Commentaire FO** : nous déplorons l'abandon des travaux (page 12) pour les motifs invoqués. Le site n'est pas fermé et sa fermeture n'a pas été entérinée.

### **Point 11 : Visites de sites de la délégation du CHS-CT**

Ce point n'a pas été abordé. **FO** y reviendra !

### **Point 12 : Point sur les travaux immobiliers des directions**

**Bayeux** : le Président indique qu'il y a actuellement 50 agents et qu'à court terme, il y en aura 70. Il confirme les travaux de sécurisation des bétons en façade (acrotères) qui s'effritent et la mise en place simultanément d'une isolation extérieure couplée à un changement des ouvrants. Il confirme les nuisances sonores importantes et la poussière à venir. **Pour plus d'informations, voir le compte-rendu FO complet effectué après la visite de chantier le 17 mars dernier.**

**Caen Gambetta** : réfection de la toiture datant de 1956. il faudra gérer la suppression temporaire de places de parking.

**Thury-Harcourt** : changement de la toiture !!! vous savez c'est l'ex trésorerie qui n'est ni une antenne, et où pas un seul agent n'est affecté...

### **Point 13 : Questions diverses**

Bayeux – Isigny : **Les représentants FO Finances** demandent où en sont les projets de travaux intérieurs pour accueillir les collègues de la trésorerie d'Isigny. La direction répond que des nouveaux bureaux seront créés en continuité de la trésorerie dans l'actuel local courrier, et une partie de l'infirmierie. **FO** souhaite que l'on ne touche pas à la salle de restauration. Le départ du service hôpital serait retardé.

Le PV du 17 novembre 2020 mentionne la demande de **FO** afin que le directeur de la DDFiP saisisse le président du conseil départemental sur le relogement temporaire de la crèche située dans le bâtiment du restaurant inter administratif en centre-ville - relogement qui doit durer deux ans au moins. Le site retenu pour le relogement (CITIS à Hérouville) n'est pas judicieux car il se situe à l'extérieur de la ville dans une zone où la circulation est déjà saturée. **Les représentants FO Finances ayant appris que les travaux d'aménagement de ce local temporaire allaient débiter prochainement demandent au directeur s'il a entrepris une démarche vers le conseil départemental. Le directeur n'avait pas souvenir de cette demande (pourtant mentionnée au PV)...**

Toutes les questions diverses n'ont pu être abordées faute de temps. Fin de la visio à 17h05.

### **VOS REPRÉSENTANTS FO FINANCES EN CHS-CT :**

Bruno GILBERT, Françoise DIMICOLI, Eric GRANDMOUGIN

Elodie GILBERT, Christelle OUTREQUIN, Audrey LAIGLE

